



Stratégie pour une

Génération **SANS TABAC**

au Luxembourg en 2040

Grandir sans fumée !



generationsanstabac.lu

Une initiative de la Fondation Cancer



Pour une génération future sans fumée

Le tabagisme est une cause majeure de décès, de maladie et d'appauvrissement. **Il tue plus de huit millions de personnes par an dans le monde** et la moitié des fumeurs actuels mourront prématurément d'une maladie liée au tabac.

Plus de sept millions d'entre eux sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs et environ 1,2 million des non-fumeurs sont involontairement exposés à la fumée¹.



Que ce soient les cigarettes classiques, les cigarettes roulées, la shisha, la pipe, le cigare, les cigarillos ou le tabac chauffé : **le tabagisme est nocif sous toutes ses formes.**

Un cancer sur trois et au moins huit cancers du poumon sur dix sont causés par le tabagisme. Fumer entraîne des pathologies à quasiment tous les organes du corps humain et beaucoup de fumeurs meurent également de maladies cardiovasculaires (infarctus, AVC).

La nicotine contenue dans le tabac et ses produits associés rend dépendant et le consommateur développe aussi souvent une dépendance psycho-comportementale.



Les méfaits du tabagisme ne concernent pas seulement les personnes qui en consomment mais également les enfants, les femmes enceintes et l'entourage, qui sont involontairement exposés à la fumée (**tabagisme passif**) et peuvent développer des maladies graves.

Le tabagisme **réduit la fertilité** aussi bien chez les hommes que chez les femmes². Il serait responsable d'environ 35 % des grossesses extra-utérines, il augmente les risques de naissance prématurée et de fausse couche en début de grossesse (multipliés par trois).

Pour l'enfant à naître, fumer peut diminuer sa croissance, ses apports nutritifs, ses apports en oxygène, provoquer des malformations et pathologies. Le risque de mort subite du nourrisson est multiplié par trois également.

Les conséquences sur la santé des individus ne sont pas les seuls effets négatifs des produits du tabac. Réchauffement climatique, déforestation (200 000 hectares de forêt déboisés par an), contamination des sols, pollution de la nappe phréatique

et de fleuves, émissions de gaz à effet de serre, guerres commerciales, travail des enfants...

Telles sont les conséquences de la production et la vente de ces produits.

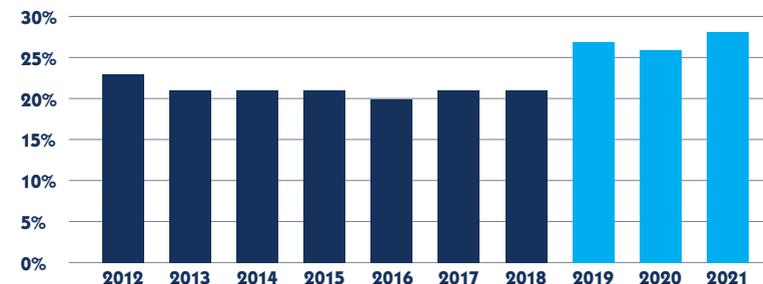
L'empreinte écologique des cigarettes est considérable, il faut compter 15 ans pour la dégradation d'un mégot de cigarette.

Au Luxembourg, le Ministère de l'Environnement a annoncé que 600 millions de cigarettes fumées engendrent 132 tonnes de mégots.

La situation actuelle au Luxembourg

Après une stagnation observée durant dix ans autour de 21 %, l'augmentation fulgurante du taux de fumeurs en 2019 (27 %) s'est confirmée ces deux dernières années avec 28 % de fumeurs en 2021.

Plus d'un quart (28 %) des résidents luxembourgeois âgés de plus de 16 ans fument !



Source : enquêtes Ilres / Fondation Cancer



Si l'on extrapole ces chiffres à l'ensemble de la population (16 ans et +), le Grand-Duché du Luxembourg compte environ 147 500 fumeurs, dont plus de 100 000 fumeurs quotidiens.

L'indicateur fixé par l'OMS qui rassemble les différentes pathologies pouvant être causées par le tabac ne permet pas de préciser le nombre exact de personnes décédées des suites de la consommation du tabac, mais donne une idée du poids du tabagisme sur la mortalité par différentes causes.

Au Luxembourg, environ 1 000 décès par an sont imputables au tabagisme sur un total de 4 000 décès. Pour préserver la santé des générations à venir, il est urgent d'agir au plus vite pour freiner le tabagisme.

Selon le Ministère de la Santé, « dans la lutte contre le tabagisme, la prévention joue un rôle primordial³ ».

Malheureusement, les actions concrètes ne semblent pas à la hauteur des objectifs et les campagnes existantes ne semblent ni efficaces, ni suffisantes.

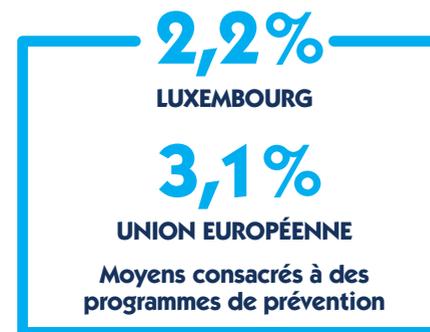
Pour atteindre de tels objectifs, « tous les acteurs de la société sont appelés à participer à la lutte anti-tabac et plus particulièrement les professionnels de la santé au contact des personnes dans les cabinets ou à l'hôpital, mais également les enseignants, les décideurs politiques, les personnels de soins et de santé⁴ ».

Le Luxembourg s'est engagé en 2005⁵ à travers la **Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT)** qui confirme la nécessité de mise en œuvre d'une réelle politique de lutte contre le tabagisme en précisant que les mesures « concernent aussi bien les politiques fiscales que la réglementation des produits, les actions de formation, de sevrage, la lutte contre le commerce illicite, les actions en justice, etc. **Mises en œuvre de manière coordonnées et sur la base de bonnes pratiques, elles se renforcent mutuellement et doivent être à la base de toute stratégie de réduction de la consommation de tabac d'un pays⁶** ».

Pourtant, comparativement aux pays européens, le Luxembourg est nettement en retard en matière de lutte contre le tabagisme et semble peu encadrer législativement ce secteur. Il occupe la 28^e place (sur 37) et fait donc partie des pays faisant le moins d'efforts en matière de lutte contre le tabagisme en Europe⁷.

« Le Luxembourg dépense 2,2 % des moyens qu'il consacre à la santé à des programmes de prévention, ce qui est également en dessous de la moyenne de l'UE (3,1 %) ⁸ ».

C'est à travers tous ces constats que la Fondation Cancer a décidé d'agir et a besoin de vous.



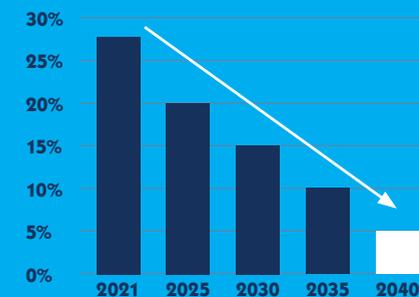
Notre ambition : Une « génération sans tabac »

Génération Sans Tabac, c'est mobiliser les pouvoirs publics et la société civile afin de :

- permettre aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui de grandir dans un environnement sans tabac et de devenir la première « génération d'adultes sans tabac » d'ici 2040 ;
- éviter l'exposition de la population au tabagisme ;
- atteindre moins de 5 % de fumeurs d'ici 2040.

« La lutte contre le tabagisme est un combat de chaque instant. Toute la société doit prendre conscience des dégâts causés par le tabac et se mobiliser⁹ ».

Les étapes intermédiaires à atteindre pour arriver à un taux de fumeurs inférieur à 5 % en 2040 au Luxembourg :





6 mesures pour créer une **Génération** **SANS TABAC** au Luxembourg

1



Augmenter significativement et annuellement le prix du tabac et de ses produits associés

2



Eviter l'entrée des jeunes dans le tabagisme et mener régulièrement des campagnes de prévention

6



Promouvoir l'arrêt du tabac et mettre en place un parcours d'aide à l'arrêt effectif

5



Protéger efficacement la population du tabagisme passif

4



Réduire la disponibilité des produits du tabac

3



Interdire toute forme de publicité et de détournement de publicité





Augmenter significativement et annuellement le prix du tabac et de ses produits associés

L'augmentation du prix du tabac par le biais d'une augmentation des taxes est largement reconnue comme l'une des mesures les plus efficaces de lutte contre le tabagisme¹⁰.

Un prix élevé aide les enfants et adolescents à ne pas commencer à fumer et motive également les fumeurs à arrêter. **Or, les prix des produits de tabac au Luxembourg sont, de loin, trop faibles pour avoir un effet sur la réduction du tabagisme.**

Hormis le prix en lui-même, il faut prendre en compte l'abordabilité (*affordability*) des produits de tabac, une notion très importante. La réduction de la consommation ne se produit que si l'augmentation du prix rend le produit aussi moins abordable, d'où la nécessité d'une importante augmentation. De manière simplifiée, l'abordabilité se définit comme les minutes de travail nécessaires pour acheter un paquet de cigarettes. **Si, en Irlande, il faut 1 h 22 mn de travail pour acheter un paquet de cigarettes, il faut seulement 24 mn de travail pour ce même achat au Luxembourg.**



Il est primordial que les prix du tabac augmentent plus que les revenus, de sorte que ces augmentations doivent s'ajouter au taux d'inflation. Une augmentation annuelle de + 10 % minimum pourrait entraîner une baisse de 5 % de la demande.

Les cigarettes, les cigares, le tabac coupe fine (à rouler soi-même), le tabac à shisha et les e-cigarettes ne sont actuellement pas taxés de la même manière au Luxembourg.

Il est nécessaire d'harmoniser les taxes afin que les consommateurs ou futurs consommateurs ne se tournent pas vers d'autres produits, moins chers que la cigarette classique.

Au Luxembourg, l'indexation automatique des salaires est basée sur l'inflation des

produits du « panier de la ménagère » et le tabac fait partie de ces produits.

Or, même si une augmentation des taxes sur les produits de tabac n'aura pas d'effet sur l'index, toute augmentation du prix par l'industrie du tabac aura elle, son influence, même si elle est minime. Le tabac n'est pas un produit de première nécessité, il ne doit plus faire partie du panier de l'index.

« Price is the single most important influence on tobacco consumption levels, cessation and prevention »

(Lewit et al.)

PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

- Augmentation franche dès 2023 du prix du tabac et des produits associés
- Augmenter annuellement les taxes sur le tabac de minimum + 10 %
- Harmoniser les taxes et accises sur tous les produits du tabac et produits associés, dont la cigarette électronique et tout produit contenant de la nicotine
- Retirer les produits du tabac et produits associés du panier de l'index

Phase 2 - 2030-2040

- Reconduire les actions de la Phase 1



Eviter l'entrée des jeunes dans le tabagisme et mener régulièrement des campagnes de prévention

Les enfants et adolescents sont confrontés à l'image du fumeur dans leur cercle proche (parents, famille, amis) et dans leur environnement quotidien (réseaux sociaux, films, séries). **Etre fumeur semble donc être une norme à leurs yeux.** Les premières cigarettes sont généralement consommées lors de l'adolescence¹¹.

Selon l'étude HBSC-LU 2014 (Factsheet Tabac), la moitié des fumeurs de 17-18 ans ont commencé à fumer avant l'âge de 15 ans et la tranche d'âge des 18-34 ans représente le taux le plus élevé de fumeurs. **Plus on commence à fumer jeune, plus la dépendance est forte et plus on est exposé aux méfaits du tabagisme sur la santé¹².**

Les enfants et adolescents sont aussi exposés de manière involontaire au tabagisme passif (à la fumée de tabac de leur entourage) et le risque est présent avant même leur naissance. Si les mères fument ou sont exposées au tabac durant la grossesse, cela peut nuire à l'enfant à naître. Egalement, « les femmes enceintes qui fument risquent plus que les non-fumeuses de transmettre une dépendance au tabac à leurs enfants quand ceux-ci parviendront à l'adolescence¹³ ».

Les mesures existantes pour la protection des mineurs doivent être plus strictement contrôlées et mises en œuvre pour s'assurer qu'ils ne soient pas exposés et qu'ils n'aient pas accès aux produits du tabac.

la moitié des fumeurs de
17-18 ans
ont commencé
à fumer avant l'âge de
15 ans

Autre notion importante : la prévention des addictions passe par le développement des compétences psycho-sociale (CPS)¹⁴ des jeunes.

« L'insuffisance du développement des compétences psychosociales est l'un des déterminants majeurs de comportements à risques. Développer les CPS permet donc de prévenir efficacement la consommation de substances psychoactives comme le tabac¹⁵ ».

L'acquisition des CPS devrait faire partie intégrante du cursus scolaire de manière transversale et être promue dans les institutions, services et associations accueillants les jeunes.

37%
des 18-34 ans sont fumeurs

PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

- Interdire de fumer dans les voitures en présence de mineurs
- Mieux encadrer l'application de la loi anti-tabac (interdiction de fumer dans l'enceinte des lycées, l'interdiction de vente des produits de tabac aux mineurs)
- sensibiliser et informer les enfants et les jeunes des dangers du tabac, des produits associés et de la nicotine : intégration de la prévention dans les programmes scolaires du primaire, secondaire et universitaire
- Mise en place de campagnes de prévention, d'information, de sensibilisation adaptées à chaque âge
- Intégrer le développement des compétences psychosociales dans les programmes scolaires du primaire et secondaire
- Augmenter les lieux de vie sans tabac (terrasses, arrêts de bus, à proximité des écoles, etc.)

Phase 2 - 2030-2040

- Reconduire les actions de la Phase 1



Interdire toute forme de publicité et de détournement de publicité

La publicité pour les produits du tabac incite les fumeurs à augmenter leur consommation, décourage les personnes qui souhaitent arrêter et **pousse les enfants et adolescents à s'initier à la consommation**. L'industrie du tabac investit des milliards d'euros chaque année, dans l'objectif de promouvoir ses produits.

La visibilité des produits et le marketing de l'industrie du tabac

Bien qu'au Luxembourg toute forme de publicité pour la promotion des produits du tabac est légalement interdite depuis 2006, la visibilité de ces derniers reste bien réelle au quotidien.

La publicité est devenue particulièrement visible sur les points de vente : on est passé d'une simple affiche à de grands écrans de télévision, colorés et animés.

Le tabac et ses produits associés ainsi que le matériel d'affichage sont souvent placés à l'entrée des supermarchés, à côté des bonbons et magazines ou encore directement au niveau des caisses.

Ces zones stratégiques offrent une forte visibilité pour les jeunes, qui associent ces produits à la norme de consommation courante et banalisent ainsi leurs dangers.

L'industrie du tabac utilise un autre moyen de publicité : le placement de produit.

Que ce soit dans la presse¹⁶, les films et séries, de façon très marquée (personnage principal qui fume) ou de manière insidieuse (présence d'un briquet, d'un cendrier, ...), le tabac est en tête d'affiche¹⁷.

L'industrie utilise également les réseaux sociaux et les influenceurs pour réaliser leur placement de produit, ce qui peut amener les enfants et adolescents à imiter leur idole et donc, à s'initier aux produits du tabac.

Les réseaux sociaux ont un avantage certain pour les industriels en favorisant un lien direct avec les fumeurs et les futurs consommateurs.

Outre la communication, le packaging des cigarettes et produits dérivés est conçu pour induire en erreur sur les dangers réels de la consommation en affaiblissant l'efficacité des messages d'avertissement sanitaires¹⁸.

L'introduction du paquet neutre (sans logos, couleur peu attrayante, nom de la marque dans une police standard) permet d'éradiquer ce vecteur publicitaire. Déjà mis

en place dans de nombreux pays en Europe dont la Belgique et la France, le paquet neutre permet d'améliorer la visibilité et donc l'efficacité des avertissements sanitaires obligatoires.

L'industrie du tabac essaie aussi, par le biais d'activités sociales et projets culturels, d'établir une relation positive envers le produit (*Corporate Social Responsibility*) : le parrainage d'institutions et de grandes causes permet à l'industrie du tabac de redorer son image et d'intégrer certaines sphères de la société (réseau politique lors d'événements, etc).

PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

- Introduire le paquet neutre et généraliser à tous les produits associés, également pour les produits de vapotage (e-cigarettes, e-liquides, emballages des produits parfumés, etc.)
- Interdire la visibilité des produits du tabac et des produits associés, notamment sur les lieux de vente (invisibilisation des linéaires et des produits)
- Interdire le marketing, la publicité et la promotion en tout lieu dont sur les lieux de vente
- Sensibiliser les producteurs et le monde culturel à l'impact de la diffusion des produits du tabac et des produits associés sur les jeunes

Phase 2 - 2030-2040

- Interdire le parrainage et mécénat de l'industrie du tabac et de ses filiales
- Inscription sur le registre des lobbyistes avec transparence des réunions et relations (dont gouvernement / Ministères)
- Reconduire les actions de la phase 1



Réduire la disponibilité des produits du tabac

Caisses des supermarchés, stations-services, distributeurs automatiques, kiosques et magasins spécialisés...

Au Luxembourg, l'achat de tabac est possible dans de nombreux lieux, souvent ouverts 24h/24h, en semaine, week-end et jours fériés.

Le Luxembourg compte à minima plus de 1 100 lieux de vente (131 entreprises de stations-service, 29 magasins de tabac, 225 supermarchés (sans les filiales), 710 distributeurs automatiques.¹⁹

L'omniprésence des produits du tabac influence le comportement des fumeurs. Cette accessibilité permanente semble encourager le tabagisme et être un frein au sevrage tabagique pour les adultes.



De même, le réseau dense des points de vente de tabac autour des écoles rend plus probable le fait que les jeunes commencent à fumer.

Cette disponibilité à toute heure doit être éliminée progressivement, à commencer par la suppression des distributeurs automatiques de cigarettes, suivi de la suppression de la vente dans les magasins de consommation courante.

Il devient urgent d'encadrer la vente de tabac et ses produits associés en définissant des conditions d'autorisations plus strictes et en mettant en place un système de licence tabac.

1 100
LIEUX DE VENTE AU MINIMUM
131 entreprises de stations-service
29 magasins de tabac
225 supermarchés
710 distributeurs automatiques



PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

- Restreindre les points de vente :
 - retirer les distributeurs automatiques de produits du tabac
 - établir des conditions d'autorisations de vente plus strictes (mise en place de licence)

Phase 2 - 2030-2040

- Reconduire les actions de la Phase 1



Protéger efficacement la population du tabagisme passif

Le tabagisme passif est nocif pour le développement du fœtus, des enfants, des adolescents mais également pour la population adulte.

Les enfants doivent absolument être protégés de la fumée du tabac et, pour rappel, la Convention relative aux droits de l'enfant précise que les Etats « assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant »²⁰.

Si l'on se réfère aux articles 6 et 24 de ladite Convention, les gouvernements ont l'obligation légale de protéger les enfants contre les effets nocifs du tabac.

Concernant le milieu du travail au Luxembourg, il n'y a pas de loi qui proscrive réellement le tabac dans les entreprises.

L'article 16 de la loi du 11 août 2006 stipule toutefois que « l'employeur doit prendre toutes les mesures pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique des travailleurs [...] en prenant les mesures nécessaires afin que les travailleurs soient protégés de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui²¹ ».

Il est donc urgent d'augmenter les lieux sans tabac, d'adapter les lois anti-tabac existantes et de mettre en place des contrôles fréquents.



PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

- interdire le tabagisme sur le lieu de travail par une loi
- interdire par une loi de :
 - fumer dans tout véhicule en présence d'un non-fumeur (dont véhicule professionnel utilisé par plusieurs personnes) ;
 - fumer dans toutes les enceintes sportives fermées et ouvertes
- Informer et sensibiliser la population sur les conséquences du tabagisme passif, notamment au domicile (enfants, conjoint, femmes enceintes), centres pré et postnatal, pédiatries, crèches, écoles, foyers, etc.
- Augmenter les lieux sans tabac (arrêts de bus, périmètre autour des écoles, parcs publics, plages, etc.)

Phase 2 - 2030-2040

- Interdire de fumer sur les terrasses (restaurants, bars, cafés, etc.)
- Interdire de fumer dans les parties communes des copropriétés
- Reconduire les actions de la Phase 1



Promouvoir l'arrêt du tabac et mettre en place un parcours d'aide à l'arrêt effectif

En raison du fort potentiel de dépendance de la nicotine, le sevrage tabagique nécessite généralement un besoin d'aide et d'accompagnement.



Au Luxembourg, les substituts nicotiques ne sont pas pris en charge dans leur globalité par la Caisse Nationale de Santé (CNS), tout comme les médicaments utilisés pour la cessation tabagique.

Ces prises en charge financières sont nécessaires pour faciliter le processus d'arrêt du tabac des fumeurs mais également pour favoriser un égal accès aux soins. D'autant plus pour les populations les plus précaires, qui sont également les populations les plus touchées par le tabagisme.

Les fumeurs en désir d'arrêt doivent être orientés rapidement vers les professionnels sensibilisés et formés afin d'être accompagnés au mieux dans cette démarche de sevrage.

La sensibilisation et une formation aux outils de sevrage tabagique doivent être intégrées dans la formation de tous les professionnels de santé.



PLAN D'ACTION

Phase 1 - 2023-2030

Inciter les fumeurs au sevrage

- Informer la population : création d'un outil présentant la totalité des services d'accompagnement au sevrage tabagique et diffusion grand public, auprès des lycées, des universités, etc.
- Intégrer l'aide au sevrage tabagique dans le parcours patient (orientation pour chaque patient fumeur de passage en hôpital)
- Orienter les fumeurs vers les services d'aide à l'arrêt du tabac par les professionnels de santé médicaux et paramédicaux de premiers recours
- Elaborer et mettre en œuvre un mois sans tabac au Luxembourg

Aider les fumeurs dans leur parcours de sevrage

- Intégrer les substituts nicotiques et les médicaments dans la liste positive de la CNS pour une prise en charge / un remboursement systématique
- Intégrer le remboursement des consultations d'aide à l'arrêt du tabac
- Développer des actions envers les publics prioritaires : jeunes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants, personnes précaires... (réduction des inégalités sociales de santé)
- Intégrer la prévention du tabagisme dans les cursus de formation des professionnels de santé (interventions brèves, outils, méthode 5A)
- Proposer des formations en e-learning pour les professionnels de santé

Phase 2 - 2030-2040

- Reconduire les actions de la Phase 1

Objectifs et plans d'action nationaux et internationaux



La stratégie et les orientations à prendre pour une *Génération Sans Tabac* au Luxembourg en 2040 contribuent à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux.

Objectifs nationaux

- Plan national cancer (PNC) 2020-2024²²
- Les objectifs du Ministère de la Santé du Luxembourg en matière de prévention du tabagisme²³
- Objectifs du Plan National de Lutte contre le Tabagisme (PNLT) 2016-2020 au Luxembourg²⁴

Objectifs internationaux

- *Europe's Beating Cancer Plan*²⁵
Plan européen pour vaincre le cancer : parvenir à une Europe sans tabac d'ici 2040, c'est-à-dire atteindre une prévalence du tabagisme inférieure à 5 % dans l'Union européenne.
- *Global Action Plan for the Prevention and Control of NCDs 2013-2020*²⁶.
Plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles 2013-2020 : réduire la prévalence du tabac de 30 % d'ici 2025 (par rapport à 2010).
- *Sustainable Development Goals*²⁷.

- Réduire la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles d'un tiers d'ici à 2030 par rapport à 2010 (objectif 3.4)
- Convention Cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT)²⁸
- Code européen contre le cancer²⁹
- MPOWER (OMS)³⁰ : un ensemble de six mesures visant à réduire la consommation de tabac : surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention ; protéger la population contre la fumée du tabac ; offrir une aide à ceux qui veulent arrêter le tabac ; mettre en garde contre les dangers du tabagisme ; faire respecter l'interdiction de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage et augmenter les taxes sur le tabac.
- Convention relative aux droits de l'enfant³¹ adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

Bibliographie

1. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>
2. <https://www.maviesanstabac.lu/wp-content/uploads/2019/06/depliant-enceinte-sans-tabac-2019-fr.pdf>
3. <https://sante.public.lu/fr/espace-citoyen/dossiers-thematiques/t/tabac/010-lutte-anti-tabac-lu.html>
4. <https://sante.public.lu/fr/espace-citoyen/dossiers-thematiques/t/tabac/010-lutte-anti-tabac-lu.html>
5. https://untobaccocontrol.org/impldb/wp-content/uploads/Plan_tabac-2016-2020-version-2016-07-14-finale.pdf, page 20
6. Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT), Organisation Mondiale de la Santé
7. <https://www.tobaccocontrolscale.org/>
8. Commission européenne (2019) State of health in the EU – Luxembourg – Profils de santé par pays 2019, p.9
9. Marisol TOURAINE, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/250914_-_Dossier_de_Presse_-_PNRT_2_.pdf
10. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>
11. <https://www.who.int/europe/news/item/05-06-2020-smoking-still-a-core-challenge-for-child-and-adolescent-health-reveals-who-report>
12. Idem
13. <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2021/03/29/la-cigarette-durant-la-grossesse-c-est-peut-etre-la-cigarette-du-futur-adolescent/>
14. <https://addictions-france.org/datafolder/uploads/2021/10/FICHE-REPERES-Les-competences-psychosociales.pdf>
15. La santé en action, n°431, Mars 2015
16. Pour exemple : https://paperjam.lu/article/6-adresses-profiler-bonne-shis?utm_medium=email&utm_campaign=01-10-2021%20Matin&utm_content=01-10-2021%20Matin+CID_4991f69fce7fc33cbad891d9c2926876e&utm_source=Newsletter&utm_term=6%20adresses%20pour%20profiler%20dune%20bonne%20shisha
17. https://www.ligue-cancer.net/article/74502_tabac-et-cinema#:~:text=58%25%20des%20jeunes%20interrog%C3%A9s%20d%C3%A9but,repandre%20la%20consommation%20de%20tabac
18. <https://cnct.fr/plaidoyers/generaliser-le-paquet-neutre-aux-produits-du-tabac-et-du-vapotage/>
19. STATEC et Administration des douanes et accises, Luxembourg, 2021
20. Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 1989
21. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2005/05/30/biltgen.html
22. <https://sante.public.lu/fr/publications/p/plan-national-cancer-brochure-2020-2024.html>
23. <https://sante.public.lu/fr/espace-citoyen/dossiers-thematiques/t/tabac/010-lutte-anti-tabac-lu.html>
24. <https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/plans-nationaux/plan-action-anti-tabac-2016-220.html>
25. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_342
26. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241506236>
27. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>
28. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42812/9242591017.pdf>
29. <https://cancer-code-europe.iarc.fr/index.php/fr/>
30. <http://www.emro.who.int/fr/tfi/mpower/index.html>
31. <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>

Nos partenaires





Nous avons besoin de vous !

pour une

Génération
SANS TABAC

Grandir sans fumée !



**Fondation
Cancer**

Info · Aide · Recherche

209, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. G25

generationsanstabac.lu

